

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 06.12.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 12 décembre 2024 a été transmis le 6 décembre 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 12 décembre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

Le Secrétaire de Séance
Christian MOUNIER



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241212-DELIB98-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241212-DELIB98-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

FINANCES

Décision modificative N° 3 du budget annexe du Service d'aide et d'Accompagnement à domicile du CIAS Grand Lac

Monsieur le Président indique que la modification de la provision pour la mise en œuvre des Comptes Epargne Temps (CET) nécessite une modification des ouvertures de crédits budgétaires.

Il propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

DEPENSES	
1588 – Autres provisions pour charges	+6 600.00 €
TOTAL CHAPITRE 15	+ 6 600.00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	-6 600.00 €
TOTAL CHAPITRE 21	- 6 600.00 €
TOTAL DEPENSES	0.00 €

Section de fonctionnement :

RECETTES	
7488 – Autres	-6 600.00 €
TOTAL CHAPITRE 018	- 6 600.00 €
7815 – Reprises sur provisions d'exploitations	+6 600.00 €
TOTAL CHAPITRE 019	+ 6 600.00 €
TOTAL RECETTES	0.00 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus ;
- CHARGE Monsieur le Président pour agir en ce sens.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 15
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 12 décembre 2024

Le Président,
Renauld BERETTI

Le secrétaire de séance,

Christian MODERNE



Accusé de réception en préfecture
07520R00128-2024-12-12-LIB112-D5
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241212-DELIB112-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

